



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 33

DELIBERATION
n° 2026 - 01 - 12

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09 FEV. 2026

ID : 085-200023778-20260203-DL2026_01_12-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 3 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 janvier, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : André COQUELIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Philippe MOREAU, Sylvie MORNÉT, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphanie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : André COQUELIN à Francine ZIMMERLIN / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Tiphanie JACOMINO à Jean-Pierre STÉPHANO / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

**Demande de deux subventions pour le projet de
mise en sécurité des ponts OA3 situé route de
Saint Maixent à Commequiers et OA4 situé rue du
Val de Vie à Commequiers / Saint Maixent sur Vie :
demande de soutien à l'investissement et
Programme National Ponts**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a confié à la société SITES la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des 9 ouvrages d'art, incluant un diagnostic des ouvrages. Ce diagnostic a été présenté au Conseil Communautaire du 5 octobre 2023 et les élus ont approuvé le programme des travaux de réhabilitation (délibération 2023-06-28).

Les Pont OA3 et OA4 sont des ponts à poutres métalliques entretoisées à voûtains en briques.

Les travaux des ponts OA3 route de Saint Maixent à Commequiers et OA4 rue du Val de Vie à Commequiers et Saint Maixent sur Vie sont programmés en 2026/2027.

Le diagnostic montre la nécessité de réaliser les travaux suivants sur les deux ponts :

- Mise en place de nouveaux appuis,
- Mise en place d'une dalle y compris dispositifs de retenues,
- Travaux sur culées et rives.

En complément, il est demandé d'étudier la continuité cyclable sur ces 2 ouvrages.

Les travaux à réaliser pour la mise en sécurité des ponts OA3 et OA4 sont des travaux structurants ; ce qui permettra de solliciter une subvention au titre du Programme National Ponts de 60 % soit 892 426,04 €.

La mise en sécurité des ponts est éligible à la DETR dans la catégorie accessibilité et mise aux normes des équipements publics. Le taux alloué varie de 20 à 60 %. Le taux de subvention envisagé de 29,75 % est calculé sur le plafond des dépenses éligibles de 1 000 000 € soit un montant de demande de subvention DETR/DSIL de 297 475,35 € représentant 20 % de l'enveloppe globale.

Par conséquent, le plan de financement prévisionnel comprend 80 % de cofinancement public et 20 % d'autofinancement.

Le Conseil Communautaire est invité à donner son accord pour solliciter une subvention de soutien à l'investissement auprès de l'Etat pour la mise en sécurité des ponts OA3 et OA4 ainsi qu'une subvention dans le cadre du Programme National Ponts.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-372 du 12 juin 2025,

Vu la délibération n° 2023 06 28 du 3 octobre 2023 portant approbation du programme des travaux de réfection de 9 ouvrages d'art,

Vu la délibération n° 2024 06 01 du 5 décembre 2024 portant définition de l'intérêt communautaire,

Vu les crédits inscrits à l'opération 209 Ouvrages d'art, et à l'Autorisation de Programme n° 20,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 janvier 2026,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de confirmer l'approbation du projet de mise en sécurité des ponts, OA3 Pont route de Saint Maixent à Commequiers et OA4 Pont rue du Val de Vie à Commequiers / Saint Maixent sur Vie présenté ;

Article 2 : d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
Maîtrise d'œuvre tranche ferme	19 504,00 €	Etat - Subvention de soutien à l'investissement (1 000 000 € x 29,75 %)	297 475,35 €	20,00 %
Maîtrise d'œuvre tranche optionnelle	16 720,00 €	Programme National Ponts	892 426,04 €	60,00 %
Etudes géotechniques	20 387,00 €	Sous-total	1 189 901,39 €	80,00 %
Géomètre	2 500,00 €	Autofinancement	297 475,35 €	20,00 %
Travaux ponts OA3 et OA4	1 428 265,74 €	Sous-total reste à charge de la collectivité	297 475,35 €	20,00 %
Total dépenses	1 487 376,74 €	Total Recettes	1 487 376,74 €	100,00 %

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer et à déposer la demande de subvention de soutien à l'investissement auprès de l'Etat dans le cadre de la campagne DETR / DSIL 2026 d'un montant de 297 475,35 € ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer et à déposer la demande de subvention de mise en sécurité auprès de l'Etat dans le cadre du Programme National Ponts (PNP) d'un montant de 892 426,04 € ;

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ces dossiers.

Fait et délibéré,
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Jean SOYER

Givrand, le 5 février 2026

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 09 FEV. 2026
 - de la transmission au contrôle de légalité le :
 - de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 09 FEV. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télerécourse citoyens » accessible à partir du site : www.telerecourse.fr.